



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Laos

Question écrite n° 75213

Texte de la question

M. Étienne Pinte attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de la communauté Hmong au Laos. Ce peuple est persécuté, massacré par le régime communiste laotien depuis des dizaines d'années. Les autorités considèrent les Hmongs comme des traîtres à la patrie car ils ont successivement pris le parti de soutenir les Français, puis les Américains, lors des événements en Asie du Sud-Est. Cette traque n'est pas tolérable et bafoue les plus élémentaires droits de l'homme. Pour survivre, cette communauté est devenue nomade et ne bénéficie d'aucun soutien, que cela soit au niveau de la santé ou de l'éducation. Il est regrettable, devant tant de souffrance, que la France et, plus généralement, l'Union européenne, ne prenne pas des mesures adéquates, voire coercitives, pour inciter le régime laotien à cesser cette politique d'extermination. Il souhaiterait connaître les mesures qu'envisage de prendre le Gouvernement pour faire respecter les droits des Hmongs.

Texte de la réponse

La France entretient avec la République populaire démocratique lao un dialogue régulier, constructif, mais exigeant sur la situation des droits de l'homme et des libertés individuelles et collectives. Ce sujet est abordé lors de chaque rencontre de haut niveau. Il fait l'objet d'une approche commune avec nos partenaires de l'Union européenne. Les demandes françaises et européennes sont actualisées en permanence pour tenir compte de la situation réelle. La situation des Hmongs du Laos est un sujet particulier de préoccupation pour la France comme pour ses partenaires européens. Il faut la voir à la lumière de l'histoire récente du pays et de sa très grande pauvreté. La France encourage les autorités laotiennes à poursuivre une politique active et soutenue de lutte contre la pauvreté, sans discrimination ethnique ou territoriale et au profit de tous. La réinstallation de personnes déplacées dans un esprit de concorde nationale et de règlement pacifique des différends doit constituer une priorité, et ces principes doivent s'appliquer en particulier aux Hmongs. La France, pour sa part, leur accorde depuis des années une attention particulière. Plusieurs milliers de Hmongs qui avaient pris part à nos côtés aux combats de la première guerre d'Indochine ont été accueillis sur notre sol, y compris en métropole. Ces communautés ont su s'intégrer et participer activement à la vie de leurs communautés d'accueil, comme c'est le cas en Guyane française. Un grand nombre de Hmongs ont été accueillis dans d'autres pays dans le cadre de programmes internationaux de réinstallation. La République populaire démocratique lao est aussi un PMA (pays moins avancé) enclavé, auquel la France apporte aide humanitaire et au développement. Cette assistance vise explicitement à venir en soutien aux populations les plus défavorisées et à lutter contre la pauvreté quelle que soit leur origine ethnique. Le Laos est inscrit à ce titre au fonds de solidarité prioritaire et a reçu en 2003 plus de 15 millions d'euros. Nos concours sont mis en oeuvre avec rigueur et en étroite coopération avec les organisations des Nations unies, notamment le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et le Programme alimentaire mondial (PAM).

Données clés

Auteur : [M. Étienne Pinte](#)

Circonscription : Yvelines (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75213

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 octobre 2005, page 9331

Réponse publiée le : 22 novembre 2005, page 10795